



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse du prix du gaz et industries du textile et de l'ennoblissement

Question écrite n° 44930

Texte de la question

M. Jacques Cattin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences liées à l'augmentation significative du gaz et de l'électricité pour toutes les industries grosses consommatrices d'énergie, comme les entreprises du textile d'ennoblissement. Plusieurs d'entre elles ont vu le coût du MWH augmenter, annonçant des hausses de leurs factures de gaz comprises entre +64 % et +500 % entre 2021 et 2022, selon la Fédération de l'ennoblissement textile. Quant à l'électricité, les augmentations enregistrées oscillent entre +44 % et +470 %. Les coûts énergétiques représentent habituellement 15 % du chiffre d'affaires des entreprises d'ennoblissement, en raison de cette hausse, le coût de la dépense énergétique constitue à présent près de 43 % de leur chiffre d'affaires. Cet accroissement des tarifs réglementaires engendrera des défaillances d'entreprises très importantes dans les semaines à venir si aucune solution n'est trouvée. La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 a gelé les tarifs du gaz et l'endiguement de la hausse du prix de l'électricité seulement pour les particuliers. Il demande dans quelle mesure ce dispositif ou d'autres pourraient être étendus au bénéfice de l'ensemble de ces secteurs d'activités industrielles.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cattin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44930

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1791

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)